



PARTICULIERS
DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR AIDE AU DEMENAGEMENT

NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Etage : Ascenseur : oui / non Tél. Mail :	<i>Interlocuteur (si différent) :</i> <i>Nouvelle adresse :</i> <i>Etage : Ascenseur : oui / non</i> <i>Tél.</i>
---	--

Forfait : 200 € (donnant droit à la mise à disposition de 2 personnes pendant 4 heures maximum) + **100 €** par personne supplémentaire (pendant 4 heures)

Au delà des 4 heures forfaitaires : 25.00 € par personne et par heure

Date :

Nombre de personnes :

Heure de début :

Heure de fin prévue :

Lieu de rendez-vous :

☞ **IMPORTANT** : le contrat de mise à disposition est valable une journée, en cas de dépassement, en informer impérativement l'association.

☞ **TRAVAIL DU DIMANCHE** : L'utilisateur ne pourra faire travailler le salarié le dimanche que s'il en a le droit, par convention ou accord collectif, ou par dérogation obtenue auprès de l'inspection du travail.

SECURITE, TRAVAUX DANGEREUX :

☞ *L'utilisateur est responsable de la sécurité du salarié et s'engage à fournir à celui-ci les équipements de protection nécessaires pour qu'il puisse intervenir en toute sécurité dans le cadre de sa mission.*

Dans le cadre particulier de l'épidémie de COVID - 19 :

Nous avons mis en place, de nouvelles mesures de d'hygiène et de sécurité afin de respecter les dispositions et recommandations correspondant à la situation actuelle. **Elles seront appliquées jusqu'à nouvel ordre et pourraient évoluer** en fonction des recommandations ou réglementations imposées par les autorités.

NOTRE RESPONSABILITE ET LA VOTRE SONT ENGAGEES :

☞ **En fonction des missions, nous avons remis les équipements de protection individuels (EPI) suivants au(x)/à la salarié(es) :**

- Gants ;
- Deux types de masque : un pour les déplacements et l'autre pour la réalisation de la mission (si besoin) ;
- Visières de protection ;
- Blouses ou blousons ;
- Gel hydroalcoolique ;
- Chaussures de sécurité.

- ☞ **En tant que client, vous vous engagez à nous signaler si vous ou l'un des membres de votre entourage présentez des symptômes du COVID-19** : votre domicile pourrait être contaminé.
- ☞ **En tant que client, vous vous engagez à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la protection du/des/de la salarié(es) mis(es) à disposition :**
 - Assurez-vous que les **gestes barrières et distances de sécurité puissent être appliquées** :
 - Un point d'eau et de savon doit être accessible ainsi que du papier jetable pour l'essuyage des mains ;
 - **Vérifiez l'approvisionnement des consommables** permettant de respecter les consignes : matériel, produits, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, ...
 - **Limitez l'accès à la maison ou au bâtiment aux besoins essentiels** (utilisation des toilettes, et lavage des mains)
- ☞ **Si vous êtes présent pendant l'intervention :**
 - Vous devez **obligatoirement porter un masque lors des contacts** (arrivée, passation des consignes...)
 - **Si vous devez donner les consignes au(x)/à la salarié(es)** : restez au moins à 1 mètre de distance : **1,5 à 2 mètres** sont à privilégier ;
 - **Si vous participez au déménagement, veillez au respect des distances de sécurité, portez un masque**
- ☞ **Transport pendant la mission :**
 - **Pas plus de 2 personnes dans le véhicule**, en respectant les distances de sécurité (soit en principe un passager à l'arrière et le conducteur)
 - **Ouvrez les fenêtres**
 - **Désinfectez le véhicule avant chaque utilisation**

☞ *L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du fait qu'il est responsable de la conduite du travail (consignes précises), et de l'encadrement du salarié mis à disposition par l'association.*

☞ *Il est donc vivement recommandé à l'utilisateur de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance couvrant les dégâts matériels et vis à vis des tiers, pouvant résulter d'une mauvaise exécution des tâches.*

IMPORTANT :

☞ **Conduite d'un véhicule (location ou prêt) : il appartient à l'utilisateur de vérifier les conditions d'utilisation et d'assurance du véhicule (franchise, ...) dont il assume, seul, l'entière responsabilité.**

CAUTION : 200 € par personne mise à disposition.

S'IL Y A LIEU : Indemnités kilométriques : 0.37 Euros/km Repas :

Certifié exact, fait à....., le.....

SIGNATURE :